



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LARCOUEST INVESTISSEMENT (Code ISIN : FR0010169987)

SICAV – Action C de Capitalisation EUR – Eligible au PEA
OPCVM de droit français géré par Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement

Son objectif est, au travers d'une gestion active, discrétionnaire et dynamique, de rechercher une performance proche de l'indice STOXX Europe 600 (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en s'appuyant sur une sélection rigoureuse de valeurs à partir de choix sectoriels et géographiques marqués.

Classification AMF : Actions des pays de l'Union Européenne

Politique d'investissement

L'OPCVM est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions ou OPC éligibles au PEA, de toutes capitalisations boursières (avec un maximum de 20% de l'actif net en petites capitalisations < 500m€) et de tous secteurs économiques et de toutes zones géographiques, dont les émetteurs ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne. Le degré d'exposition minimum de l'OPCVM au risque des marchés actions est au minimum de 60% et peut varier jusqu'à 100% de l'actif net. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de l'Union Européenne dans la limite de 25% de l'actif net. L'exposition aux pays émergents est limitée à 10% de l'actif net. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union Européenne est accessoire (maximum 10%).

L'exposition maximum au risque de change sera de 30% de l'actif net.

L'OPCVM peut investir dans la limite de 25% maximum de son actif net en tous types d'obligations, tous titres de créances négociables de toute maturité. La majorité des investissements seront effectués sur obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés de notation minimum BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). Elle peut aussi investir dans la limite de 10% maximum sur des obligations spéculatives (minimum BB-/Ba3 selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée

équivalente par la société de gestion) ou dans la limite de 20% en obligations non notées. Le recours aux agences de notation n'est ni systématique, ni mécanique. Les notations publiées résultent d'une confrontation régulière avec les analyses critiques réalisées en interne par la société de gestion. La sensibilité aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et +5.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) et jusqu'à 30% maximum de son actif net dans des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

La SICAV aura recours à l'utilisation des marchés dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage. La SICAV peut investir dans des obligations convertibles, des bons de souscription, des droits de souscriptions et des warrants à hauteur de 20% de l'actif net maximum

La SICAV pourra investir à hauteur maximum de 10% sur les marchés de matières premières à travers des instruments répondant aux critères d'éligibilité du Code Monétaire et financier.

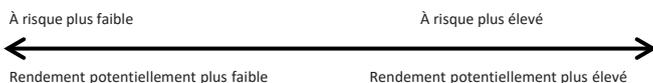
Autres informations :

La devise de cette SICAV est l'Euro (EUR). Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Les ordres de souscription/rachat sont reçus à tout moment et centralisés au plus tard à 12 heures chaque jeudi, et exécutés sur la base de la valeur liquidative du vendredi.

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPC.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPC étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPC se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, en raison de son exposition discrétionnaire sur les marchés des actions principalement de l'Union européenne et sur les produits de taux européens.

Risques additionnels qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie qui serait incapable de faire face à ses obligations contractuelles et qui pourrait la conduire au défaut de paiement. Ce risque peut intervenir

notamment dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés conclus sur des marchés de gré à gré. Cette situation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC et générer une perte en capital pour l'investisseur.

Risque de liquidité : l'OPC peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPC dans son ensemble.

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation de la signature ou de défaut d'un émetteur. Ce risque peut entraîner une baisse du cours du titre et donc, proportionnellement, de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque opérationnel : il représente le risque de défaillance ou d'une erreur au sein des différents acteurs intervenant dans la gestion et la valorisation du portefeuille de l'OPC.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : l'OPC peut utiliser des instruments dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers dont la valeur dépend de celles d'un actif sous-jacent. Les fluctuations du prix d'un actif sous-jacent, même si mineur, pourraient entraîner des variations importantes du prix de l'instrument dérivé correspondant. L'utilisation de dérivés à des fins de couverture dans un marché haussier pourrait réduire le potentiel de gain.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 4,50%

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants * 1,18% TTC de l'actif net

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance 7.18% (TTC) de la plus-value nette annuelle au-delà de 5% de performance annualisée (nette de l'ensemble des frais fixes) avec période de rattrapage. 1,08% TTC de commission de performance prélevée au 31/12/2021.

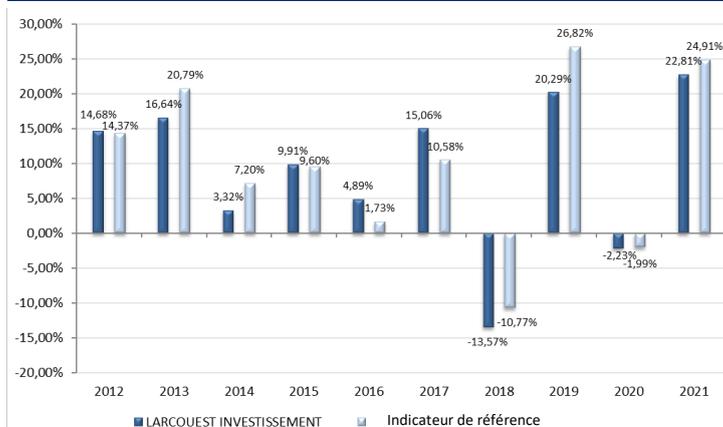
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur le montant effectif de ces frais.

* Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent (i) ni les commissions de surperformance (ii) ni les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique Frais de fonctionnement du prospectus, qui est disponible auprès de la société de gestion ou sur www.banque-hottinguer.com

PERFORMANCES PASSES



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles sont calculées dividendes et coupons réinvestis après déduction des frais prélevés par l'OPCVM sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.

La SICAV LARCOUEST INVESTISSEMENT a été créée en 2005.

L'indicateur de référence est STOXX Europe 600 (dividendes réinvestis).

Les performances ont été calculées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – 63, rue de la Victoire – 75009 PARIS ou en ligne sur www.banque-hottinguer.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative par action est disponible sur www.banque-hottinguer.com ainsi qu'au siège social de la Société de Gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le statut FATCA de l'OPC, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est : Nonreporting IGA FFI Model 1.

La responsabilité de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC. Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/07/2022.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet et gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.